

N° d'ordre : 58

Année : 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 05/09/2019 à 18h30

Le conseil municipal est reporté au 9 septembre à 20h00 faute de quorum.

Secrétaire de Séance : Jeanne Marie PEZ

Présents : Maurice BOISSOUT, Jeannine BOUVERON, Christian BOMPARD, Christian ARALDO, Jeanne-Marie PEZ, MC PEYRON, Sophie BLANQUART, Marie Lyne TRIQUET.

Procurations : Sophie GADAIS à Maurice BOISSOUT

Absents : Franck EYNARD, Dominique FAUCON, Juliette GROUZET, Jean Yves CERVERA, Marie Lyne TRIQUET, Maurice SOREZ.

Séance ouverte à 20 H

Approbation du compte rendu du CM du 16-07-2019

Selon document envoyé le 18-07-2019.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 8

Délibération « Dernier commerce »

Après examen plus approfondi, cette délibération n'est pas nécessaire, il s'agit en fait du DPUR (Droit de Préemption Urbain Renforcé) DPUR validé lors de la séance du Conseil Municipal du 03-05-2018.

Délibération «DPUR des biens de Mme DESSALES ».

N'ayant toujours pas de nouvelles sur l'avancement du dossier concernant les biens de Mme DESSALES. En effet nous sommes aujourd'hui, malgré toutes les relances, dans l'incapacité de connaître où en est notre proposition d'achat.

Proposition est faite de lancer une procédure de préemption sur ces biens, basée sur les estimations de France Domaine et du cabinet FRERAULT Expertise.

Des demandes d'aides pour l'achat de ces biens ont été réalisées auprès de l'état (DETR) et du Département (environ 50% du coût).

Le Conseil Municipal va saisir son Conseil Juridique pour ce dossier. (Renseignement pris le conseil juridique ne peut intervenir, le dossier est confié à Juliette CROUZET)

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 0

Décision modificative »Règlement financier coussins Lyonnais »

Le compte avec lequel ce matériel doit être réglé n'étant pas assez fourni, il faut réaliser un transfert de fond depuis un autre compte. Pour cela une décision modificative doit être réalisée et validée.

Il s'agit de virer 12 000 € du compte 2313 au compte 2152

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 1 Adoptés : 8

Délibération «Dossier de raccordement électrique de Mr BOISSIERE » (voir doc joint à la convocation)

Le raccordement électrique de Mr BOISSIERE (quartier du Serre de la Justice) doit être réalisé.

Ce raccordement est d'une distance de 41 m, coût du forfait communal de 2182.63 €.

Ce raccordement étant inférieur à 100 m la commune demandera le remboursement du forfait communal auprès du pétitionnaire comme le stipule l'article 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 9

Délibération «Actualisation des statuts du SDED »

Selon document envoyé par mail le 02-09-2019 et présenté en Conseil

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition de statuts et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 9

Délibérations et décisions urgentes

Questions et informations diverses.

Achat de la chambre froide du Comité de la foire de GRIGNAN, coût 600€. Celle-ci sera sortie de la remorque et mis à poste fixe derrière la cuisine de la salle des fêtes et louée au même titre que la cuisine. La remorque sera elle utilisée par les services techniques.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 7 Adoptés : 2

L'achat est adopté à l'unanimité cependant au vu du nombre d'abstentions, Mr le maire de validera pas l'achat de ce matériel.

Les rendez-vous à venir :

- Prochain conseil : 01-10-2019 à 20 h.

La séance est levée : 21 h 15